



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2025

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Date d'envoi de la convocation : 20/02/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 03

Nombre de membres absents : 00

~~~~~

Le quorum étant atteint, le Maire PEYRIERE Pascal remercie les membres du Conseil Municipal présents. Le conseil municipal procède à l'élection du secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-cinq le 04 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

#### Présents :

**CZARNEKI Loïc, VOLLE Daniel, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, MOULINET Camille, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, conseillers municipaux.**

Absents représentés : **BRUNEL Patricia** procuration à FILLIUNG Benjamin, **GIRARD Sandrine** procuration à BREYSSE Aurélie, **BOUCHARD Michel** procuration à PEYRIERE Pascal,

~~~~~

Rappel ordre du jour :

⇒ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2025.

⇒ Délibérations :

- Marché public de travaux – Aménagement VRD Chemin Combe de Carmignan 4^{ème} tranche

⇒ Informations et questions diverses

~~~~~

- Election du secrétaire de séance.

Madame Aurélie BREYSSE a été nommée secrétaire.

- Approbation du Procès-Verbal du 11 février 2025.  
Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le Procès-verbal du 11 février 2025.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire précise qu'un point supplémentaire sera délibéré en raison d'une requête déposée auprès de la cour d'Appel de Toulouse et nécessitant d'autoriser monsieur le maire à désigner la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour assurer la défense de la commune.

Avis favorable des élus présents.

Délibération N° 008/2025 : Marché public de travaux - Aménagement VRD chemin Combe de Carmignan - 4ème tranche

Dans la continuité des travaux exécutés depuis 2020, la Tranche 4 de l'Aménagement du Chemin de la Combe de Carmignan se situe entre le carrefour avec le Chemin du Ravin et le carrefour avec le Chemin de la Fontaine du Renard.

La Maîtrise d'œuvre est assurée par le CEREK représenté par : Romain FABRE Immeuble le Rivarol – 176 Avenue Salengro, 30200 BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur le Maire explique que les aménagements proposés concernent une section de 550 ml.

L'objectif général du projet est le suivant :

- La sécurisation du cheminement piétonnier par la création d'un trottoir continu,
- L'élargissement du chemin et l'aménagement de la chaussée,
- L'aménagement d'un caniveau, d'une pente en travers et d'un profil en long permettant d'assurer une évacuation efficace en surface des eaux pluviales.

Le réseau AEP et EU seront renouvelés pour partie dans le cadre des travaux réalisés par la CAGR, avant et pendant les travaux de voirie (hors présent marché)

Les réseaux secs seront enfouis dans le cadre des travaux réalisés par le SMEG, avant et pendant les travaux de voirie (hors présent marché).

Afin de réaliser les travaux, il a été décidé de lancer un marché public à procédure adaptée en application définie aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique :

« Aménagement VRD chemin Combe de Carmignan – tranche 4 »

La présente consultation concerne :

- Les travaux d'aménagement VRD Chemin de la Combe de Carmignan – Tranche 4
- Type de marché : Travaux
- Description :
 - Elargissement des emprises par remblaiement et création d'une structure déplacement de murets de clôture
 - Création de chaussée en enrobés
 - Création de cheminement piétonnier en revêtement béton balayé
 - Création de murs de clôture
 - Création de murs de soutènement
 - Fourniture et pose de bordures et de rangs d'agglo
 - Fourniture et pose de caniveaux pour assurer la gestion des eaux pluviales
 - Fourniture et pose de regards avaloirs raccordés au réseau pluvial existant
 - Fourniture et pose de caniveaux à grille transversaux raccordés au réseau pluvial existant
 - Remise en état de la signalisation horizontale et verticale pour sécurisation de la circulation

La présente opération ne se décompose pas en lots en raison du type de travaux à exécuter dont la séparation en lots n'est pas adaptée techniquement et financièrement. Les délais maxima d'exécution des prestations sont de 1 mois pour la préparation-études, 5 mois pour les travaux.

Monsieur le Maire, détaille le déroulement de la procédure avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonces légales, puis en fonction des offres transmises et sur la base des critères de jugement prévus au règlement de la consultation, le candidat mieux disant doit être retenu.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Libellé	en %
1- Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40 %

Vu l'avis de la commission des marchés publics réunie pour l'ouverture des plis le 24/02/2025 et la synthèse de l'analyse des offres effectuée,

Monsieur le Maire précise le résultat obtenu par les entreprises qui ont transmis une offre dématérialisée conforme et énonce le nom de l'entreprise lauréate retenue au cumul de l'ensemble des critères de jugement.

Avec 4 entreprises qui ont transmis une offre dématérialisée, le lauréat est l'entreprise **COLAS FRANCE TERRITOIRE SUD EST - Agence GARD COLAS - Chemin de la Granelle RN 86 30320 Marguerittes** est retenue au cumul de l'ensemble des critères de jugement.

Objet	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Aménagement VRD	SA COLAS	667 484.20 €	800 981.04 €

L'entreprise **SAS ROUMEAS TP - ZI de l'ardoise - 30290 L'ARDOISE** est la sous-traitance désignée au marché par l'entreprise COLAS pour : démolitions, déposes diverses, terrassements (déblais et remblais), réseau pluvial, maçonneries.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

MISE AUX VOIX :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le mode et le déroulement de consultation pour la passation d'un marché public dans le cadre de la procédure adaptée
- **D'approuver** le choix de l'entreprise **COLAS** pour la réalisation des travaux d'aménagement VRD chemin Combe de Carmignan - Tranche 4 comme indiqué ci-dessus,
- **De donner pouvoir** à monsieur le maire pour signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce marché.
- **De dire** que le financement est prévu au compte 231 du budget primitif 2025

APPROUVE A L'UNANIMITE

[Délibération N° 009/2025 : Autorisation au Maire à désigner la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour défendre la commune dans l'instance N° Dossier 25TL00252 Madame Francine BERTRAND c/ Commune de Chusclan](#)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que madame Francine BERTRAND a fait appel du jugement du Tribunal Administratif de NIMES N°2302630 du 30 décembre 2024 et a déposé une requête auprès de la cour Administrative d'appel de Toulouse le 04/02/2025.

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant la cour administrative d'appel de Toulouse,

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

MISE AUX VOIX :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** la défense de la commune dans l'instance devant la cour administrative d'appel de Toulouse,
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant la cour administrative d'appel de Toulouse,
- **De désigner** le cabinet SCP TERRITOIRES AVOCATS, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

☺☺☺☺

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la :

⇒ **Décision du maire N° 05/2025** : Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre en date du 30 mai 2016 - Commune de Chusclan.

Informations et Courriers divers

⇒ Monsieur le maire informe l'ensemble des élus du suivi du dossier concernant la falaise de Chusclan. Une étude du front rocheux au-dessus du village a été réalisée par le bureau d'étude « Hydrogéotechnique Pôle ». Le rapport produit en date du 04/02/2025 a été présenté au service eau et risques de la DDTM en présence du service d'appui territorial Gard Rhodanien. Monsieur le maire précise qu'il faut que le bureau d'étude complète son analyse et que le dossier soit étayé afin de pouvoir (éventuellement) élargir à des financements. A ce stade, les travaux sont estimés à 1.344 M€. Compte-tenu du coût des travaux, la collectivité envisage une stratégie d'investissement quinquennale. En prenant en compte les risques d'instabilité à court terme, moyen terme et long terme.

La séance est levée à 19h15.

Fait à CHUSCLAN, le 05/03/2025.

Le MAIRE,



PEYRIERE Pascal

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

BREYSSE Aurélie.